



charges abusives logement résidence senior

Par **MRG**, le **08/03/2023** à **10:13**

Bonjour,

Ma mère a habité durant 6 ans une résidence sénior. Son loyer était composé du montant du studio et des charges services et copropriété en provision sur charge. A son départ, on nous réclame des charges 3 ans en arrière pour plus de 2700 € déduction faite de la caution de 620€. Charges pour lesquelles nous n'avons eu aucune information depuis l'entrée dans ce logement.

Que pouvons-nous faire ?

Merci pour votre réponse

Par **youris**, le **08/03/2023** à **10:35**

bonjour,

à l'entrée dans cette résidence seniors, votre mère a du signer un contrat relatif aux charges de services de cet établissement.

en principe, le loyer et les charges locatives sont à payer au propriétaire du logement.

qui suivait les comptes de votre mère ?

Salutations

Par **Pierrepaulejean**, le **08/03/2023** à **10:48**

bonjour

il semblerait que le propriétaire de logement (le lot de copropriété) ait procédé à la régularisation des charges sur les 3 dernières années

il doit les justifier en transmettant le décompte des charges (relevés des dépenses) de ces 3

exercices et laisser l'accès aux justificatifs

il faut parler du dépôt de garantie et pas de la caution (caution = personne physique)